



## Haute-Normandie

### Le territoire haut-normand : entre agriculture et artificialisation

La Haute-Normandie est une région très contrastée, le taux d'artificialisation y est très important (12 % contre 9 % au niveau national). Elle se situe ainsi dans le groupe des 8 régions métropolitaines les plus artificialisées. C'est aussi une région très rurale, avec 65 % de terres à vocation agricole, contre 51 % pour la France métropolitaine.

Les sols agricoles sont composés d'une part des terres cultivées (terres labourables et cultures permanentes) et d'autre part des prairies permanentes. Les premières couvrent 47 % du territoire, soit près de 580 000 ha, c'est nettement plus que la moyenne nationale qui est de 34 %. Les secondes occupent 18 % des sols, soit près de 230 000 ha, la moyenne nationale se situe à 17 %.

La forêt couvre 226 000 ha, soit 18 % du territoire, une valeur très inférieure à la moyenne nationale de 27 %. En ajoutant les bosquets, peupleraies et alignements ligneux (haies et arbres d'alignement), le taux de boisement atteint 20 % dans la région.

Les sols artificialisés représentent un peu moins de 150 000 ha, ils sont occupés par l'ensemble des infrastructures liées aux activités humaines (hors production agricole). Cette catégorie regroupe 4 types d'occupation : 40 % des sols stabilisés ou revêtus (routes, parking, cours...) ; 15 % de sols bâtis ; 42 % de sols enherbés non agricoles (pelouses, herbes des bernes, terrains de sport...). Le solde correspond aux sols nus (chantiers, carrières...).

Le taux d'imperméabilisation des sols (sols recouverts et sols bâtis) atteint 6 % dans la région, il est plus fort en Seine-Maritime (7 %) que dans l'Eure (5 %).

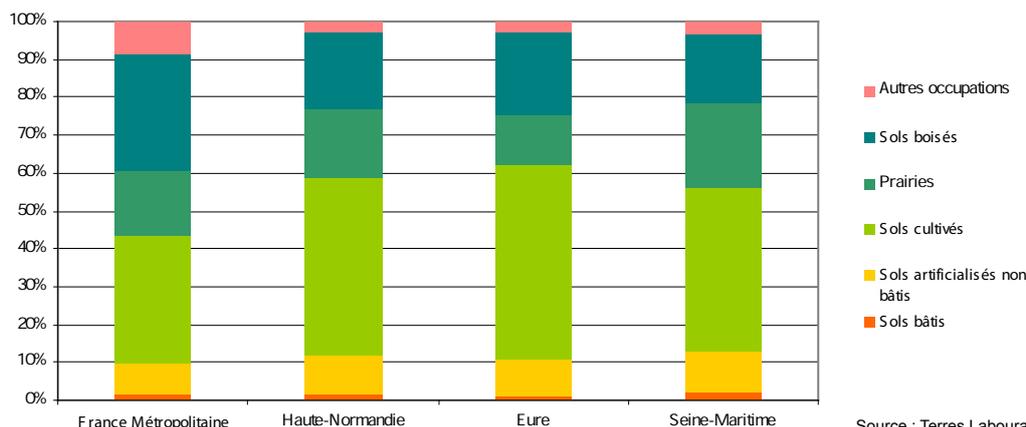
Le reste du territoire régional, environ 3 %, est constitué de zones sous les eaux (la Seine, les rivières et plans d'eau), de landes, de friches et marginalement de sols nus sans usage.

### L'Eure et la Seine-Maritime, des départements aux profils différents

Les deux départements présentent quelques différences significatives en matière d'occupation du sol. Dans l'Eure, les sols cultivés sont davantage présents (51 % du territoire) qu'en Seine-Maritime (43 % du territoire). L'Eure est également plus boisée avec 20 % de forêts contre 17 % en Seine-Maritime.

La Seine-Maritime possède plus de prairies permanentes, 23 % contre 14 % pour l'Eure, signe d'une agriculture beaucoup plus orientée vers l'élevage. Elle est aussi plus artificialisée, avec 13 % des sols contre 10 % pour l'Eure.

Occupation du sol par grande catégorie



Source : Terres Labourables 2009



## 85 % du territoire dédié à l'agriculture et à la sylviculture

L'utilisation fonctionnelle des sols est une autre manière d'appréhender le territoire. Cette observation repose sur le croisement entre l'occupation physique du sol (ce que l'on peut observer) et son utilisation (à quoi sert l'occupation).

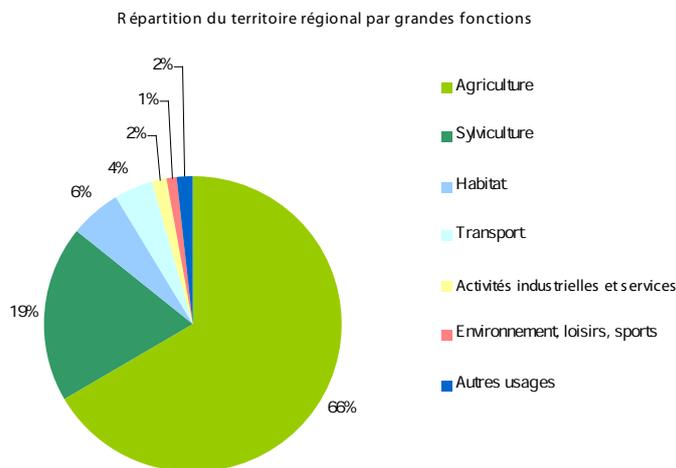
L'agriculture utilise 66 % des sols. Elle exploite évidemment la quasi-totalité des terres cultivées et les trois quarts des surfaces enherbées. Une petite partie du territoire agricole, environ 2 %, est artificialisée (corps de ferme et bâtiments). La sylviculture exploite 18 % du territoire et très logiquement 95 % des sols boisés (les forêts). Ces deux activités économiques primaires mobilisent donc 85 % du territoire régional.

Par ordre d'importance, la deuxième fonction du territoire est l'habitat, que l'on peut associer aux activités de loisirs (équipements sportifs, parcs). Elles occupent respectivement 6 % et 1 % des sols et utilisent 61 % des sols bâtis, 25 % des sols recouverts ou stabilisés et 16 % des sols enherbés.

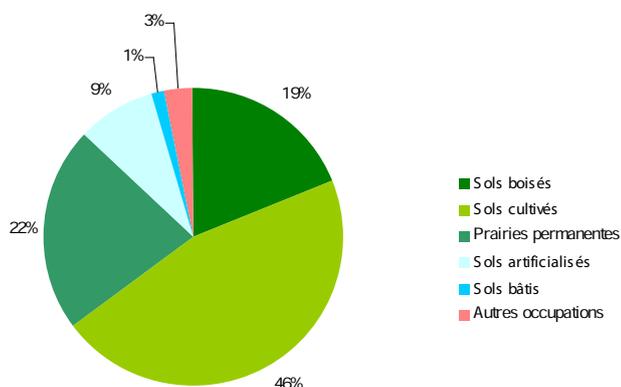
Les fonctions de transport et de logistique utilisent 4 % du territoire. Elles emploient la moitié des sols recouverts (le réseau routier) et, particularité régionale liée à la Seine, deux tiers des zones sous eaux (voies navigables). Les activités

économiques (industrie, commerce et services) n'utilisent que 2 % du territoire, essentiellement constitués de sols bâtis et de sols recouverts.

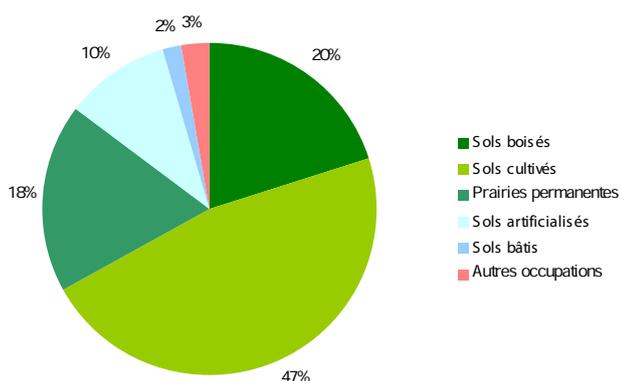
En Haute-Normandie, 98 % du territoire est donc associé à des activités humaine. Ce caractère anthropique marqué laisse peu de place pour les sols sans usages (2 %) : landes, friches, zones sous eaux.



Répartition du territoire par type d'occupation en 1992 (Source Teruti)



Répartition du territoire par type d'occupation en 2009 (Source Teruti-Lucas)



## Principales évolutions depuis 1992

Entre 1992 et 2009, l'occupation du territoire a quelque peu changé. L'image qu'en donnent Teruti en 1992 et Teruti-Lucas en 2009 illustre ces évolutions, même si la comparaison est délicate du fait du changement de nomenclature, en particulier s'agissant des sols boisés et des sols cultivés<sup>1</sup>.

Néanmoins les grandes tendances sont manifestes : augmentation des sols artificialisés, augmentation des terres cultivées et diminution des prairies. Si le phénomène de l'artificialisation entre 1992 et 2003 est moins sensible en Haute-Normandie que dans d'autres régions françaises (Selon l'INSEE, il est quatre fois moins important qu'en PACA), il est cependant préoccupant car la région part d'un niveau déjà très élevé. Le taux d'artificialisation était déjà de 9 % en 1992 selon Teruti, ce qui est rappelons le, la moyenne nationale en 2009.

<sup>1</sup> - Pour Teruti, la localisation des points se situe au pied de l'arbre, alors que pour Teruti-Lucas, le point est localisé au houppier. Le changement de méthode a donc induit une légère majoration des forêts et une minoration équivalente des terres agricoles par effet de bordure.

<sup>2</sup> - INSEE Première N° 1240 - juin 2009

## Les prairies, réserve foncière pour la mise en culture et l'artificialisation

La consommation de terres agricoles sur le territoire métropolitain représente l'équivalent d'un département tous les 10 ans. Cette estimation - qui a le mérite de frapper les esprits - est possible à l'échelle nationale, mais difficile à réaliser aux échelles régionale et départementale. Les valeurs correspondant à ces changements d'usage représentent de l'ordre de 0,1 à 0,2 % du territoire par an, bien en deçà du seuil de précision de Teruti-Lucas. Ce sont des phénomènes lents qui ne peuvent se mesurer que sur des périodes longues.

Entre 1992 et 2004, en se fondant sur les résultats annuels de l'enquête Teruti, les surfaces consacrées à l'agriculture ont diminué de près de 18 000 ha, ce qui représente une perte annuelle moyenne de 1 500 ha. Dans le même temps, les surfaces bâties et artificialisées ont progressé de 17 000 ha, soit une augmentation moyenne de 1 400 ha par an.

Il convient de considérer ces valeurs comme des ordres de grandeur.

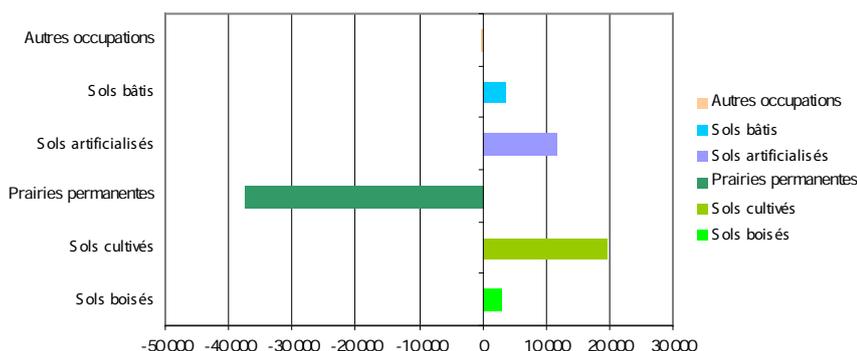
Sur la période, les prairies permanentes ont perdu 38 000 ha, soit 3 000 ha par an en moyenne. Le rythme a été beaucoup plus rapide en Seine-Maritime avec 2 000 ha par an. Dans le même temps, les terres cultivées ont progressé de

près de 20 000 ha, soit 1 600 ha par an en moyenne. Là encore le rythme a été plus rapide en Seine-Maritime (+ 15 000 ha de terres labourables en 12 ans), traduisant l'orientation vers la polyculture prise par ce département. Dans l'Eure, le choix des grandes cultures était déjà fait.

Les prairies permanentes ont donc constitué sur la période de 1992-2004 la ressource foncière quasi unique qui a permis l'accroissement à la fois des sols cultivés et de l'artificialisation.

L'enquête « Teruti-Lucas » (2006-2009) est encore trop récente pour dégager des tendances significatives après 2004. Elle permet néanmoins de constater quelques évolutions. Les terres cultivées continuent de progresser au même rythme (1 600 ha par an), principalement en Seine-Maritime. Les prairies poursuivent leur diminution mais de façon moins marquée (moins de 2000 ha par an). La disparition des prairies est plus rapide en Seine-Maritime que dans l'Eure. Les surfaces artificialisées augmentent au même rythme. Un élément nouveau devra être confirmé : il semble que les sols inexploités, couverts de landes et friches aient constitué ces dernières années un réservoir foncier pour l'artificialisation. Ils ont en effet diminué de 4 000 ha entre 2006 et 2009.

Evolution de l'occupation du sol entre 1992 et 2004  
(Source Teruti)



## Les enquêtes agricoles confirment les tendances

Entre 1988 et 2000, les recensements agricoles confirment la tendance. En 12 ans, la Surface Agricole Utilisée des exploitations<sup>3</sup> a diminué de 23 600 ha, soit une perte moyenne annuelle proche de 2 000 ha, comparable donc à celle observée par Teruti. Entre 2000 et 2007, la tendance semble s'atténuer, la SAU n'a baissé que de 8 000

ha, soit 1 200 ha par an. La disparition des prairies est moins rapide - 3 200 ha par an en moyenne sur la région - et les terres labourables continuent de croître, mais plus faiblement, avec 2 200 ha par an. L'augmentation est plus forte en Seine-Maritime (1 500 ha par an) que dans l'Eure.

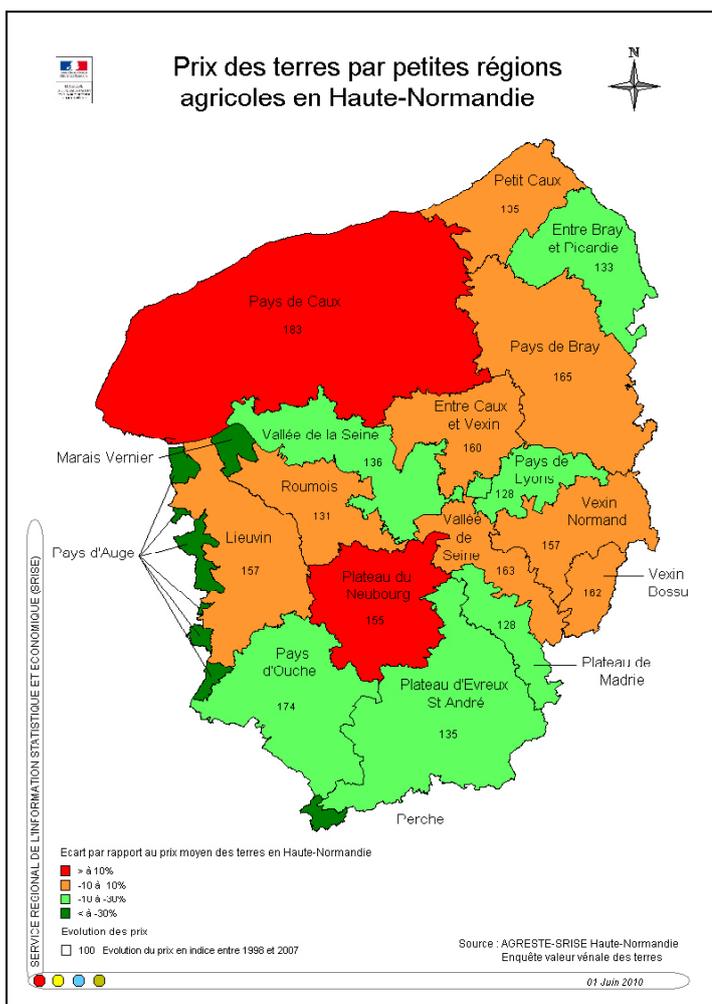
## Pression foncière et prix des terres

Le prix des terres agricoles en Haute-Normandie<sup>4</sup> est fortement déterminé par le potentiel agronomique des sols. Ainsi, il est nettement supérieur à la moyenne régionale dans le Pays de Caux et sur le Plateau du Neubourg qui sont les zones à fort potentiel. Il est proche de la moyenne dans

des zones intermédiaires comme le Vexin, le Roumois et le Pays de Bray. Il est nettement inférieur à la moyenne dans l'Ouest de l'Eure, la Vallée de Seine et Entre Bray et Picardie. Le prix moyen des terres, tiré par le Pays de Caux, est plus élevé en Seine-Maritime que dans l'Eure.

<sup>3</sup> - la différence entre la SAU régionale et la SAU des exploitations est de l'ordre de 3 000 ha. Les agriculteurs haut-normands exploitent environ 18 000 ha en dehors de la région alors que les agriculteurs d'autres régions exploitent 15 000 ha environ en Haute-Normandie.

<sup>4</sup> - Source AGRESTE – SRISE Haute-Normandie – valeur vénale des terres labourables de plus d'un hectare libres à la vente en 2007



Sur une période de 10 ans, entre 1988 et 2007, le prix des terres labourables a progressé de 60 % dans la région. Le rythme d'augmentation s'accélère en 2005, notamment en Seine-Maritime et l'écart entre les deux départements se creuse. Il convient toutefois de distinguer 3 types d'évolution assez contrastés.

Certaines petites régions agricoles ont connu une augmentation inférieure à la moyenne régionale : le Plateau de Madrie, le Plateau d'Evreux St André, le Roumois, le Pays de Lyons, le Petit Caux et Entre Bray et Picardie. D'autres ont connu une évolution proche de la moyenne : le Lieuvin, la Vallée de Seine, Entre Caux et Vexin, le Vexin et le Plateau du Neubourg. Enfin, deux zones ont connu une hausse nettement supérieure à la moyenne régionale : le Pays de Caux (+ 80 %, les prix des terres équivalent voire dépassent ceux pratiqués sur le plateau du Neubourg), et le pays d'Ouche (+75 %).

Dans ces zones, l'augmentation n'est peut-être pas seulement en lien avec la qualité agricole des terres, elle pourrait aussi être influencée par le développement des infrastructures et donc de l'artificialisation.

Dans le pays d'Ouche, par exemple, le prix des terres augmente à partir de 2005, ce qui concorde avec l'ouverture de l'A28.

Prix à la vente en 2007. Terres labourables libre à la vente - Source AGRESTE valeur vénale des terres.

Les différentes sources d'enquête confirment donc la même tendance. Les terres agricoles, particulièrement les prairies, constituent la principale réserve foncière pour alimenter l'artificialisation. Selon les sources, la perte de surfa-

ce agricole se situerait entre 1 000 et 2 000 ha par an sur une période de près de 20 ans, avec une légère inflexion pour la période récente qui reste à confirmer.

Toute reproduction ou citation, partielle ou totale, est autorisée sous réserve de la mention de la source : DRAAF – SRISE de Haute-Normandie

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt**



Directeur de la publication : Philippe SCHNÄBELE  
Rédacteur en chef : Michel DELACROIX  
Composition et impression : SRISE  
Dépôt Légal : A parution  
I.S.S.N. : 1953-5813

SERVICE REGIONAL D'INFORMATION  
STATISTIQUE ET ECONOMIQUE  
DE HAUTE-NORMANDIE  
2, rue Saint-Sever - 76032 ROUEN CEDEX  
Tél. : 02.32.18.95.93 – fax : 02.32.18.95.97  
Mél : srise.draaf-haute-normandie@agriculture.gouv.fr

Occupation du sol en Haute-Normandie  
(Agrégation code physique et fonctionnel teruti-Lucas 2009)

	Surface (ha)			Precision relative (HN)
	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie	
Sols bâtis	7 786	12 410	20 196	9,31
Sols recouvert ou stabilisés aréolaires	8 510	13 130	21 640	9,88
Sol recouverts ou stabilisés linéaires	16 115	20 144	36 259	6,53
Sols cultivés	306 193	271 405	577 598	1,92
Forêt (y c peuplaies)	121 193	105 037	226 355	4,15
Bosquets et bois	4 165	2 338	6 503	15,63
Alignement ligneux	5 432	8 993	14 425	10,44
Landes et friches	5 070	7 914	12 984	14,27
Sols enherbés sans usage	2 535	2 338	4 873	2,62
Surface toujours en herbe (agricole)	84 380	143 706	228 086	
Sols enherbés liés à une activité non agricole	29 515	32 015	61 529	
Sols nus sans usage	362	360	722	19,95
Sols nus agricoles	1 630	1 079	2 709	
Sols nus liés à une activité humaine non agricole	1 449	3 417	4 866	
Zones sous eau	8 510	6 115	14 626	15,28
Surface totale	602 970	630 400	1 233 370	///

\* La précision peut être considérée comme bonne lorsqu'elle est inférieure à 15.

### Méthodologie

Les données sur l'occupation et l'utilisation du territoire proviennent de l'enquête « Teruti » réalisée de manière continue par les services statistiques du MAAP de 1982 à 2004 ; puis après 2004 de l'enquête « Teruti-Lucas ». Le principe général des deux enquêtes est le même. Il s'agit chaque année d'observer sur le terrain l'occupation physique du sol sur un échantillon de points régulièrement répartis sur le territoire national et repérés avec des photographies aériennes. La transformation des points en surfaces est réalisée en appliquant un coefficient d'extrapolation proportionnel au nombre de points rapporté à la surface des départements.

De « Teruti » à « Teruti Lucas » l'échantillon a changé, les points d'observation sont désormais géo-référencés et la nomenclature a été enrichie et complétée par une observation fonctionnelle sur l'usage du sol. Le changement de méthode en 2005 a donc introduit une rupture de série qui rend délicates les comparaisons entre les deux enquêtes.

En Haute-Normandie, Teruti-Lucas porte sur 6 800 points d'observations répartis géométriquement dans 680 segments de 1,5 km de côté, également répartis sur l'ensemble du territoire.

La précision est fonction du nombre de points observés pour une même catégorie d'occupation. On peut considérer qu'elle est satisfaisante pour des surfaces supérieures à 5000 ha. Cette limite ne permet pas de mesurer des changements annuels discrets qui ne peuvent s'évaluer que sur des temps longs.

Concernant l'occupation agricole du sol, le recensement agricole fournit tous les 10 ans une représentation exhaustive de la Surface Agricole Utilisée. Dans la période intercensitaire, des enquêtes par sondage au 1/10ème donnent la tendance d'évolution.